

On s'abonne *Cours d'Herbouville* (Croix-Rousse), 3, chez M. COLLOMB, et à l'imprimerie du journal, *Grande rue*, 12. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du journal doit être adressé franc de port. Il sera rendu compte des ouvrages dont on déposera deux exemplaires.



L'ÉCHO DES OUVRIERS,

JOURNAL

DES INTÉRÊTS DE LA FABRIQUE ET DES CHEFS D'ATELIERS.

L'Écho des Ouvriers paraît deux fois par mois.

PRIX DE L'ABONNEMENT : 50 cent. par mois. payables à la réception immédiate du premier numéro de chaque mois.

Prix des annonces : 15 e. la ligne.

Encore une Entreprise!!!

Une concurrence redoutable pour le commerce de la fabrique d'étoffes de soies est sur le point de s'élever dans Paris. Plusieurs négociants et marchands de nouveautés, au nombre de soixante, viennent de contracter une société pour laquelle ils cherchent des adhérents. Cette société aurait pour but l'exploitation, sur les lieux, de la fabrique d'étoffes de soies unies en général. Il ne s'agirait pas moins de jeter les fondements d'une entreprise de laquelle surgiraient trois mille métiers destinés à la fabrication des *poults de soie*, des *satins*, *gros de Naple* et étoffes pour *parapluies*.

Les moteurs de ce projet auraient des ateliers destinés à la teinture, au dévidage et à l'ourdissage des soies nécessaires à l'exploitation de cette industrie. Bien que Paris renferme dans son sein quelques tisseurs de châles, et quelques ouvriers nommés *gaziers* s'occupant spécialement du tissage des gazes et ouvrages à jour, il n'est pas à notre connaissance qu'il y ait des chefs d'atelier d'unis. — Le but des fondateurs serait de pouvoir livrer, à meilleur marché que les fabricants lyonnais, les produits qu'ils sont obligés de tirer de notre cité, et pour y arriver, ils se sont dit : « Lyon a des ateliers de tissage ; qui nous empêche d'en avoir ? » et vite ils se sont mis en quête des moyens d'accomplir leurs projets. On s'est mis à battre le pavé pour quérir des actionnaires en leur faisant entrevoir les bénéfices qu'une telle entreprise pourrait faire réaliser. On leur a démontré le beau côté ; mais le revers de la médaille, le leur a-t-on montré ? certes non. Cette exploitation, que nous verrions avec déplaisir si elle s'effectuait, n'a-t-elle

pas pour but la décentralisation de la fabrique de Lyon ? Les uns présentent un si léger bénéfice à l'ouvrier, qu'à peine il peut gagner sa vie. Cette branche, en outre, est spécialement confiée aux femmes, qui la font mouvoir en partie. — Les gérants de cette œuvre, en admettant que tout aille au gré de leurs désirs, que les actions s'enlèvent, ont-ils bien calculé les chances défavorables dont ils peuvent devenir victimes ? Nous ne le pensons pas. Un négociant lyonnais avait voulu tenter le sort ; il n'a pas réussi, et vite il a abandonné un projet conçu follement.

Admettons que l'on fasse venir des ouvriers de Lyon, les différentes manipulations tinctoriales s'opéreront-elles bien ? cela est douteux, car les eaux de la Seine ne sont pas convenables pour la teinture en général, dépourvues qu'elles sont de sels calcaires. Paris a fourni de bons teinturiers, entr'autres le célèbre Bauvisage. Mais que pourrait ici l'art des Vidalin, des Michel, etc., si les eaux du Rhône et de la Saône ne venaient en aide à leur industrie ? Il faudrait donc, dans tous les cas, que les pièces fussent teintées à Lyon et ensuite transportées à Paris. Les détaillants et marchands de nouveautés s'accordent à dire qu'ils trouveraient l'étoffe à meilleur compte et sans être obligés de passer par les mains du commissionnaire. Nous ignorons sur quoi ils fondent cette assertion que pour notre part nous croyons erronée, attendu que Lyon, par sa position rapprochée des pays qui fournissent nos soies, par son commerce, par le développement de son industrie séricole, fournira toujours au consommateur de soieries des avantages que ne lui feront ni Paris, ni la Suisse, ni même Milan qui, tous les jours,

La Croix-Rousse.

Chantez, bardes du dix-neuvième siècle ! Poètes de notre jeune France, accordez votre lyre ! Revivifiez nos cœurs par les charmes de vos douces inspirations. Faites briller à nos yeux les prestiges enchanteurs des lieux chéris qui vous ont vu naître. Divinisez l'heureux ciel de la Provence et de l'Italie ; sanctifiez par vos suaves accords les arides montagnes de la Bretagne et les froides contrées de la Normandie. Oh ! tout est beau pour qui sait comprendre et aimer. *Une mère est toujours belle pour son fils.*

Et vous, peuples de l'Helvétie, chantez aussi vos glaciers et vos chalets, vos fertiles montagnes et vos riants vallons, et du haut de vos cimes gigantesques, faites retentir au milieu des nuages vos chants sacrés de liberté. Pour moi, je veux ignorer si j'ai une patrie, car s'il est vrai que la France soit la mienne, vous devez comprendre, descendants de Guillaume Tell, qu'il vaudrait mieux souvent n'en avoir pas.

Pourtant il est un coin du globe sur lequel se concentrent toutes mes affections, car c'est là seulement que j'ai connu la vie, et ce lieu n'est pas celui qui m'a vu naître. Qu'importe, après tout, le sol natal, si l'on n'y peut presser la main d'un ami, si l'on n'y trouve pas seulement une croix où l'on puisse pleurer sa mère !

Hélas ! jeune encore, j'allais triste, errant et sans guide, au travers de la vie qui ne m'apparaissait que comme une immense solitude ; et je marchais toujours au hasard, quand enfin mes yeux rencontrèrent un oasis !... Et ce lieu de prédilection est *la Croix-Rousse*.

Où, *la Croix-Rousse*, que j'ai aimée jusqu'ici en secret comme une maîtresse adorée, et si ma voix vient aujourd'hui proclamer ce nom, c'est que depuis longtemps j'entends avilir ces lieux, objet de mon culte ; et par qui ? Dieu sait ; par des hommes gorgés d'or et de plaisirs, et dont l'étude de chaque jour est d'inventer de nouvelles intrigues et, plus souvent, de nouvelles lubricités. Du fond de leurs splendides orgies, ces heureux prédestinés laissent tomber sur nos modestes et pauvres habitants les titres de *populace* et de *canaille*.

Populace, nous l'acceptons et nous nous en faisons gloire ; mais pourriez-vous, messieurs, nous prouver le reste ? Je comprends, peut-être. Les révolutions sont pour beaucoup dans vos pauvres imaginations ; mais sur cela, je vous demanderai ce que seraient les Parisiens s'ils eussent été vaincus par la garde royale de Charles X. Pourquoi et comment donc nos *travailleurs* ont-ils mérité ce titre flétrissant ? Serait-ce parce qu'ils n'ont pas voulu ramper à vos pieds, et ramasser les miettes de vos tables lorsqu'ils se sentaient hommes, et capables de *vivre en travaillant* ? Eh ! pourquoi donc encore ? Serait-ce, plus tard, parce que quelques hommes généreux ont osé croire et espérer à un avenir meilleur ? Oh ! nous savons, de reste, que vous ne faites que de la politique de salon, et qu'au milieu même des plaisirs vous vous rendez arbitres des destinées du monde : mais à nous qui sentons le poids qui nous accable, pourquoi ne pardonneriez-vous pas de vouloir l'alléger ? Après tout, pourquoi, moins que d'autres, ne serions-nous pas hommes politiques ? Je comprends ; il y a une excellente raison pour cela. — Parce que nous marchons hardiment, la tête haute et la conscience nette ; parce que nous nous laissons abuser facilement en comptant que chaque particulier doit agir dans l'intérêt de tous. Pourquoi donc

cherche à enrichir l'Italie aux dépens de l'industrie française.

En résumé, nous n'hésitons pas à croire que MM. les actionnaires présents ou futurs d'une entreprise conçue, selon nous, sur un plan aussi irrationnel que mal combiné, regarderont à deux fois avant de déboursier un argent qui, loin de faire vivre l'ouvrier, ne tendrait qu'à réduire encore plus bas un salaire déjà insuffisant par lui-même. Toutes informations prises, ils comprendront que la création d'une entreprise pareille, loin de servir leurs intérêts, ne pourrait que veur en aide à quelques Robert-Macaire d'une nouvelle espèce. B. COLLOMB.

Nos lecteurs se rappellent que dans l'affaire Franquet et Michard et Bonnaud ces derniers ont fait défaut. — Nous apprenons à l'instant que M. Franquet usant de son droit a fait lever et signifier à MM. Michard et Bonnaud le jugement par défaut qu'il a obtenu contre eux. — Nous ignorons encore quels parts prendront ces négociants; nous pensons que le meilleur serait d'obtempérer aux conclusions de M. Franquet, faites pour l'intérêt général de la fabrique.

Chronique industrielle.

La position industrielle de la soierie paraît devoir s'améliorer de jour en jour, du moins jusqu'à nouvel ordre. Déjà quelques commissions nous sont arrivées de Paris, en petite quantité, il est vrai, mais dans quelques jours elles seront plus abondantes. Les articles *velours* commencent, mais à grande peine, à donner signe de vie. Nous avons vu de jolis échantillons de velours pour gilets, à petits carrés au milieu desquels sont disposés çà et là de petits bouquets détachés. L'article *crêpes* a été passablement demandé. Nous avons vu aussi quelques métiers de *robes* brochées d'une espèce nouvelle. Elbeuf et Louvier ont depuis quelques jours fait à Lyon des envois de draps assez importants, ce qui donnerait à penser que les chances de la draperie sont quasi celles de la soierie.

Du Paupérisme.

L'académie des sciences paraît consacrer au grave problème du paupérisme une attention soutenue; elle ouvre tous les ans des concours pour éclairer successivement les diverses faces de cette vaste question; elle s'occupe de la discuter dans ses réunions hebdomadaires.

M. Blanqui aîné a eu occasion de tracer, dans une improvisation brillante le tableau des recherches déjà faites pour amener l'amélioration du sort de tant de malheureux.

enfin, ne serions-nous pas maitres de désirer l'abolition de l'esclavage et de rêver la liberté?

Il me semble entendre une voix lointaine: — Silence! orgueilleux indépendant de la Croix-Roussel! — C'est celle du parquet.... Je m'arrête.

Je suis forcé de me taire, et je me tais. Mais, patience! D'après les rapprochements qui se font chaque jour entre les hommes et les bêtes, je ne désespère pas de voir renaitre le temps miraculeux d'Esopé. Alors s'il plaisait aux ânes de notre honorable *Pini* (1) de prendre la parole, ils vous poseraient à coup sûr, des argumens précis sur la tyrannie et l'esclavage. Peut-être nous feront-ils un cours de morale, et je ne serais pas fâché de les voir rédiger quelques journaux.

Vous souriez de pitié, n'est-ce pas Messieurs? oh! vous avez raison, car ma faible voix ne peut atteindre votre puissance. Cependant quelques-uns d'entre vous se récrient contre ma franchise; oh! alors, vous avez tort, car vos cris me sont aussi indifférents qu'un bravo de cabale, ou un *vive le roi!*

Laissez-moi donc à mon aise vanter des lieux qui me sont chers, et que vous haïssez. Je comprends encore que vous puissiez avoir vos raisons pour cela. Vivez donc heureux et tranquilles; perpétuez vos plaisirs et vos fêtes; jouissez, jouissez, et qu'un *carnaval* éternel entoure vos jours!... Ainsi-soit-il!

Mais laissez-moi à ma montagne; c'est là tout mon amour, c'est là ma vie!... Naguère je fus jeté dans cet immense chaos que l'on nomme capitale, et je me trouvai seul au milieu d'une multitude innombrable. Je parcourais lentement tous les lieux qui pouvaient égayer une imagination attristée; hélas! nulle

Les résultats de la misère se manifestent sous mille formes; les enfants trouvés, les prisons, la mendicité, les hôpitaux formés, pour ainsi dire, l'appendice nécessaire de l'accroissement des privations auxquelles une partie de la population est condamnée.

Le passage du travail isolé au travail en fabriques, la puissance croissante du capital et l'établissement du travailleur contribuent à aggraver le mal.

La richesse d'une partie de la population s'accroît en même temps que la pauvreté d'autres classes de la société.

Les institutions de charité augmentent le paupérisme.

Une théorie puissante et accréditée conseille leur abolition.

Leur abolition entreprise ne remédie à rien.

Que faire au milieu de ces faits si divergens, de cette incertitude désespérante? Consultons l'histoire, peut-être nous facilitera-t-elle la recherche d'un remède efficace. Mais le passé offre ici peu d'enseignemens pour l'avenir. Les tentatives anciennes pour secourir la pauvreté s'appuyaient sur les richesses et les libéralités du clergé. Aussi les lois des pauvres sont-elles en Angleterre contemporaines de la suppression des couvens. Les mendiants pullulaient sous l'ancien régime; les nécessiteux se multipliaient sans cesse pour réclamer le bénéfice de la taxe des pauvres.

M. Blanqui attribue au développement du système manufacturier une grande partie de ces maux. La population laborieuse est trop souvent comptée dans les frais de la production; on oublie cette sage maxime: « Les produits sont faits pour les hommes et non les hommes pour les produits. » Des ouvriers sont descendus au rang des machines.

Guérir toutes ces plaies, ce serait vraiment rencontrer la pierre philosophale de l'humanité; mais profitons du moins des avertissements de la science et de l'observation, afin de ne pas nous laisser entraîner sur cette pente. M. Buret s'élève avec énergie contre l'application absolue du laisser faire; si le travailleur continue d'être à l'entière discrétion du capitaliste, nous aurons bientôt, nous aussi, la taxe des pauvres. Il ne faut pas permettre que le système manufacturier nous déborde; il importe d'arrêter les fraudes d'une concurrence anarchique.

Faisant appel aux institutions d'un pays où l'on n'est guère habitué à aller chercher des exemples profitables, M. Blanqui a dit qu'en Russie on commençait à se préoccuper sérieusement de ce désordre. On n'y veut accepter les bienfaits de l'industrie européenne que sous bénéfice d'inventaire. Quand un manufacturier ouvre un atelier, il ouvre un champ de bataille; on exige qu'il établisse l'ambulance à côté. Les malades ne sont pas à la charge de la société, quatre lits sont imposés par 50 ouvriers employés.

Il serait urgent qu'une mesure pareille fût prise à Lyon par les négociants qui engageraient leurs maitres, classés par catégorie de 50 ou 100 chefs d'ateliers, à laisser sur le produit modique du montant de leur façon une somme quelconque destinée à subvenir aux besoins les plus pressants de ceux de leurs

part je ne trouvais ma *Croix-Roussel*. A ces superbes boulevards et aux splendides galeries du Palais-Royal, j'aurais préféré notre petit coin de place ombragé de platanes et notre modeste croix de pierre. Au lieu des cris, du tapage et du bruit qui m'étourdissaient, oh! combien j'aurais voulu entendre le bruit monotone des métiers de nos *travailleurs!* Un jour je me surpris devant la splendide demeure aux trois pavillons, devant ce lieu où jadis on fabriquait des tuiles, où maintenant on fabrique *autre chose*; là je m'arrêtai, et je contemplai toutes les somptuosités de l'habitation royale; mais bientôt mon front s'abaissa sur ma poitrine, mon cœur était oppressé, et quelques larmes vinrent mouiller mes yeux; puis je détournai la tête, et je me pris à rêver.... à mon étroite habitation au premier étage.

Hélas! dans cette grande ville je respirais mal, mon horizon était borné et je regagnais mon logis toujours triste et rêveur. J'aurais voulu respirer l'air pur et salubre de notre montagne; j'aurais voulu contempler d'en haut les bords enchantés de la Saône et les riantes collines de St-Cyr; j'aurais voulu voir sous mes pieds le panorama de notre seconde ville de France, puis, plus loin, la montagne de Pilat où naguère j'étais allé étudier les secrets de la nature. J'avais besoin de revoir cette immense et riche plaine du Dauphiné, qui est enveloppée par les longs circuits du Rhône comme par un réseau d'argent, et à l'horizon cette longue chaîne des Alpes, puis au milieu des nuages les glaciers gigantesques et fantastiques du Mont-Blanc. Hélas! j'avais besoin de la *Croix-Roussel*.

Oh! puissé-je ne jamais te quitter, ô ma montagne, car je t'aime, autant que ma mère et mon amie, autant que l'air pur de la campagne, et mon bleu *Myosotis*.

J. L.....

(1) Volturier-commissionnaire de la Croix-Roussel.

confrères qui se trouvent dans un état de gêne fortement prononcé. — Cette cotisation à laquelle tous prendraient une part active aurait un résultat philanthropique qui, bien appliqué, serait efficace pour quelques malheureux pères de famille.

Un illustre philanthrope anglais, M. Fletcher, a reconnu le vice de la constitution actuelle de l'industrie, il a signalé les déplorable résultats de la taxe des pauvres.

Le grand problème du paupérisme, si compliqué dans tous ses détails, a reçu une solution différente dans les états catholiques et dans les états protestants. Les uns ont pris des mesures sévères, les autres ont épuisé le budget, sans que le résultat obtenu ait été satisfaisant dans l'un ni dans l'autre cas.

En Norvège, malgré une population peu compacte, les pauvres sont nombreux; on les met comme garnisaires chez les riches.

Dans le Danemarck toute une législation complète existe sur le paupérisme, une taxe paroissiale pèse sur tout le monde, même sur les domestiques. Les pauvres qui s'enrichissent doivent restituer les secours reçus, et tout homme sans place doit entrer au service de quelqu'un. L'état des prolétaires rappelle ici celui des plus mauvais jours de l'empire romain.

En Prusse, les pauvres sont à la charge des bourgs; on ne leur reconnaît pas de droits au secours de l'état.

En Wurtemberg et en Bavière, les paroisses attribuent des secours, mais les gens dénués de capital ne peuvent se marier sans la permission de l'administration des pauvres.

A Berne, M. de Naville dit que les pauvres sont traqués; les enfants trouvés et les pauvres sont adjugés au rebais, à qui veut s'en charger. L'adjudicataire en devient presque le propriétaire.

En Hollande, le paupérisme a semblé croître à mesure qu'on employait plus de moyens pour le prévenir. Les colonies agricoles ont peu réussi. Les pauvres peuvent-ils payer leur entretien? Telle est encore la question à résoudre.

Nulle part nous ne rencontrons de solutions entièrement satisfaisantes. La charité légale protestante dit au pauvre: « Pourquoi êtes vous né? » La charité catholique, la charité du cœur lui dit: « Vous êtes né, je vous tends la main. » L'une fait la guerre aux misérables, l'autre donne les yeux fermés, et pourtant le mal augmente!

Mais regarder le travail comme une marchandise ordinaire, abandonnée aux oscillations du marché, n'est pas non plus chose raisonnable. Dans la grande enquête anglaise, un simple ouvrier auquel on disait: « On vous achète votre travail, donc c'est une marchandise, » répondit avec une grande vérité: « Une marchandise, quand le marchand ne la vend pas, lui reste toujours, mais le temps du travail que je n'ai pas vendu est à jamais perdu pour moi. » Bien plus, il est perdu pour la société entière et ne lui donne que des quantités négatives, la misère et la maladie.

Concilier les droits du capital et du travail, voilà où nous devons tendre sans cesse. Fletcher a dit: « Jamais on ne fera rien pour les classes inférieures, tant que les classes supérieures ne leur tendront pas la main. »

LES ÉCLES.

Plusieurs de nos abonnés d'entre les chefs d'atelier nous prient par lettre de dresser en leur nom personnel et au nom de leurs confrères une pétition ayant pour but d'obtenir que les arbitrages soient rendus publics, persuadés, disent-ils, que les intérêts de la classe ouvrière seraient mieux débattus en audience publique. Ils émettent aussi le vœu de voir se nommer un vice-président choisi parmi les maîtres tisseurs.

Les catégories autres que celles des prud'hommes négociants en soierie devraient aussi être éliminées des questions se rattachant à l'industrie de notre fabrique. — Nous nous bornons pour le moment à prendre note de leurs observations auxquelles nous nous réservons de répondre dans un de nos subséquents numéros.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

(PRÉSIDENTIE DE M. RIBOUD.)

Chappez est un de ces apprentis qui ne considèrent le contrat qui les lie que comme un engagement qu'on peut rompre à son caprice. Résolu de se faire renvoyer de chez M. Laurençon, son maître, il a mis tout en œuvre pour forcer ce dernier à le frapper, afin d'avoir par là une cause de résiliation. Il se refuse d'accomplir les devoirs les plus ordinaires de l'apprenti. Déjà sur les plaintes de M. Laurençon, il avait été mis sous la surveillance du conseil, qui cette fois maintient ladite surveillance,

après avoir nommé M. Charnier pour assister M. Guinet dans ses fonctions. En cas de plaintes nouvelles, le jeune insoumis ira en prison.

— M^{lle} Viannot réclame au conseil le prix de son dévidage que M. Courtois refuse de lui donner. Celui-ci explique que ses comptes ne lui ont pas été fidèlement rendus. Dénégations de la dévideuse, laquelle pour recouvrer ce qui lui était dû, avait refusé de livrer la soie dévidée à Courtois, ce qui a occasionné un temps perdu à ce dernier. — Le Conseil, considérant que Courtois a plusieurs fois fait imprudemment porter de la soie par un enfant de huit à dix ans, le condamne à payer la demoiselle Viannot. Celle-ci payera à Courtois 3 fr. d'indemnité pour le temps qu'elle lui a fait perdre.

— A la demoiselle Viannot succède Cherblanc, apprenti, vrai type du vagabond, dont il a toutes les allures. M. Maurand se plaint de ce que ce jeune homme a déserté déjà quatre ou cinq fois son atelier. Il ne peut tirer aucun parti de lui, son négociant refusant de recevoir l'ouvrage tissé par Cherblanc. Ce dernier, pour réfuter les faits avancés par son maître, a recours à d'innombrables divagations auxquelles le conseil met fin en lui faisant l'application de la loi du 3 août 1840, qui le condamne à deux jours de prison.

— Dame Martin, dévideuse, réclame aux mariés Péraud 9 fr. 60 c. pour solde de dévidage. Le mari, véritable bon homme, cède la parole à son épouse qui se plaint de la dévideuse qui aurait substitué du noir-bleu à du noir-noir, fusion de couleurs qui aurait occasionné la mise à bas du métier de dame Péraud, qui avoue n'y avoir pas fait attention. Les faits avancés par les mariés Péraud n'étant pas prouvés, le conseil les déboute de leur demande, et les condamne à payer les 9 fr. 60 c. — Grande explosion de paroles; vives récriminations de la dame Péraud, que l'huissier met galamment à la porte.

— Encore un apprenti vagabond qui a déserté cinq ou six fois l'atelier d'un honnête tisseur, M. Bret. Le père déclare ignorer où est son fils qui a été placé pour quatre ans, avec indemnité de 400 fr. en cas de non exécution des engagements. Il y a, outre cela, un arriéré de tâches s'élevant à 17 fr. 75 c.

L'apprenti n'ayant pu être retrouvé, le père comptera à Bret 150 fr. d'indemnité.

— M^{me} Murat, monteuse de métiers, réclame à M. Genest 25 fr. 40 c. pour frais de deux montages de métiers. Celui-ci refuse de payer, parce qu'il a attendu la monteuse quinze jours. M. le président l'interrompt pour lui observer qu'il aurait dû mettre la dame Murat en demeure, pour obtenir d'elle une indemnité pour le temps perdu provenant du fait de cette dame. M^{me} Murat répond que les métiers n'étaient point empoutés lorsqu'on est venu la retenir, et que M. Genest devait livrer lesdits métiers prêts à être appareillés. Genest est condamné à payer à M^{me} Murat 25 fr. 40 c.

B. COLLOMB.

Un de nos souhaits pour l'année 1841 vient d'être accompli. M. Cabias, faisant fonctions de Maire de la Croix-Rousse, vient d'être définitivement promu à cette dignité. M. Cabias s'était fait remarquer antérieurement par son affection pour la classe ouvrière, par le zèle et le dévouement dont il a fait preuve en faveur des malheureux inondés. Nous aimons à croire que ses premières occupations administratives auront pour but l'amélioration générale de la ville qu'il est appelé à régir.

Il y a quelques jours, un ouvrier tisseur de la Croix-Rousse ayant affaire à un créancier impitoyable, allait voir vendre son chétif mobilier pour une dette de 150 fr. Sa femme et ses deux enfants se désolaient. Déjà les meubles étaient sur la place, lorsqu'intervint un exprès qui remit à l'homme chargé de la vente le montant de la somme due et ses frais. Les malheureux débiteurs tombaient des nues, ne sachant à qui attribuer cette belle action, lorsqu'un des employés de la maison Ric... leur remit une autre somme de 50 fr. pour leurs plus pressants besoins, ajoutant que son patron se chargeait de les entretenir d'ouvrage.

Un pareil trait n'a pas besoin d'éloges.

VARIÉTÉS.

Geudin.

Un mardi du mois de juillet 1789, deux ouvriers accostés à l'un des angles de cette rue courte et sombre qui s'en va de la rue Saint-Antoine déboucher sur le marché Saint-Jean, causaient là depuis quelques minutes. L'un n'avait pas plus de

vingt ans ; sa parole était brusque et pleine ; la sueur tombait à grosses gouttes de son visage ; ses traits étaient animés et il gesticulait avec force. L'autre, plus jeune de trois ans, avait une physionomie douce, une expression naïve, avec je ne sais quoi de souffreteux et de mélancolique qui la rendait intéressante. Tous deux étaient agités par des pensées différentes.

— Paul, étais-tu avant-hier au jardin du Palais-Royal ? demanda le plus jeune.

— Dam ! oui, j'y étais.

— Tu as vu l'émeute, alors ; raconte-moi donc ce qui s'est passé hier ?...

— Voilà !... le jardin était plein de monde, on se marchait dessus, on se portait, on se busculait, et, tout ça, pour avoir des nouvelles, car Louis XVI a donné congé à M. Necker et les Parisiens ne sont pas tranquilles. On se disait que Paris était cerné par la troupe, que la cour rêvait un mauvais coup, et, comme on disait ces choses là, un jeune homme monte sur une table et nous crie de nous tenir sur nos gardes, vu que dans la nuit, les aristocrates pourraient bien essayer un saint Barthelemy de patriotes... Ah ! pour le coup, ça devient sérieux, le peuple se fâche tout de bon et demande des cocardes... affaire de se reconnaître... moi, j'en demande une aussi ; mais.. pas plus de cocardes que dans ma main... si bien que le jeune homme, qui était monté sur la table, — il me semble le voir encore ; il tenait un pistolet d'une main et une épée de l'autre, — prend une feuille d'arbre et la met sur son chapeau... Tout le monde veut en faire autant ; tout le monde veut la cocarde verte... Je grimpe à un arbre, je casse une petite branche... on me l'arrache des mains... j'en casse une autre... on me l'arrache encore... Enfin, pourtant, je finis par attraper une poignée de feuilles vertes qui me restent... fallait voir ces pauvres arbres... c'était drôle, mais c'était beau tout de même, va...

— C'est là tout ce qui s'est passé ? Est-ce qu'il n'a pas été question d'aller prendre la Bastille et de massacrer les Suisses de la garnison ?

— Si, il en a été question, et je crois que le rendez-vous a été donné pour aujourd'hui.

Le jeune homme de dix-sept ans, qui se nommait Geudin, devint pâle et ne put étouffer un soupir.

— Dis donc, Geudin, est-ce que tu as peur ?

— Quand le moment sera venu, fais moi signe, et tu verras.

— Eh bien ! touche ici.

Geudin lui tendit la main, qu'il secoua par deux fois.

Dix heures et demie sonnèrent à l'Hôtel de Ville, et, presque en même temps, on entendit le tocsin dans les districts, le tambour et les clameurs populaires dans les rues.

Nos deux ouvriers firent quelques pas dans la direction de la place de Grève et rencontrèrent d'aventure une foule considérable qui grossissait de minute en minute. Cette foule, qui n'avait qu'un très petit nombre de piques et de mauvais sabres rouillés, était précédée de Rosière, député du district de Saint-Louis.

Rosière se rendait ainsi auprès du gouverneur de la Bastille pour lui représenter, au nom de la nation, que les pièces de canon braquées sur les tours de la forteresse causaient de l'inquiétude dans Paris, et, partant, pour le prier de les faire descendre au plus tôt.

Arrivés dans la cour extérieure de la Bastille, le peuple attendit long temps le retour de son député. Il était monté seul dans les appartements de Delaunay, et on s'inquiétait de ne pas le voir reparaitre. Alors on demanda Rosière ! Rosière ! à grand cris. Le député descendit et essaya de calmer les citoyens, qui voulaient, eux aussi, porter la parole au gouverneur et lui soumettre leurs observations.

On baissa le pont-levis pour les laisser passer ; mais dès qu'un certain nombre d'entre eux furent de l'autre côté du fossé, le pont-levis se releva et une décharge de mousqueterie, lancée de l'intérieur de la forteresse, décima ces hommes, qui n'avaient ni armes pour riposter, ni une seule issue pour fuir.

Heureusement plusieurs milliers d'insurgés arrivèrent à propos pour tirer vengeance de cette horrible perfidie. Ils venaient des Invalides et étaient tous armés de fusils.

Geudin s'était joint à eux à la Porte Saint-Antoine. Il s'avance intrépidement au premier rang ; les balles pleuvent de toutes parts ; il avance toujours jusqu'à ce qu'il ait atteint le premier fossé. En ce moment un ancien soldat, nommé Tournay, monte sur le toit du corps-de-garde et rompt à coups de hache, les chaînes qui retenaient le pont-levis.

(La suite au prochain numéro.)

Le Propriétaire-Gérant, B. COLLOMB.

ANNONCES.

M. ANGELO, marchand de vins, montée de la Glacière, 18, prévient MM. les ouvriers en soie qu'il vient d'ouvrir une salle de danse très-bien tenue, les dimanche, lundi et jeudi. Prix d'entrée pour un cavalier et sa dame : 1 fr. dont 50 c. en consommation.

M. ST-AMAND, marchand d'ustensiles pour la fabrique, place des Petits-Pères, 15, tient un assortiment des plus variés en maillons, plombs, arcades, collets, etc. Beau tirage de plombs. Fabrique de lisses. Prix modérés.

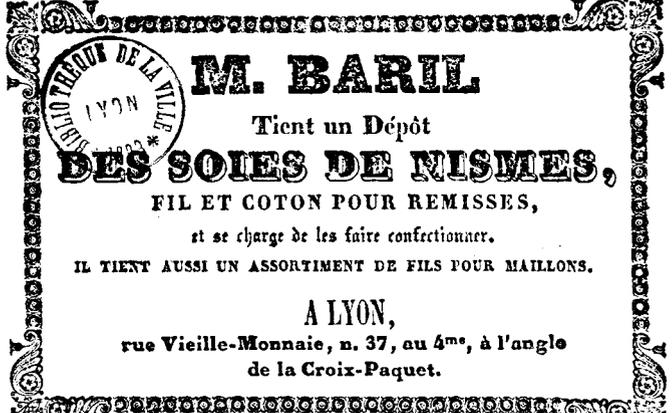
— M. BAILE, breveté, marchand d'ustensiles pour la fabrique, est toujours Grande Côte, près de la rue Neyret. Bonne confection, modération dans les prix.

BREVET D'INVENTION, DE PERFECTIONNEMENT ET D'IMPORTATION.

FABRIQUE D'OURDISOIRS-BUFFARD

Ourdissant par flotte, et pliant par fil simultanément, perfectionnant tout genre d'étoffes et de rubans, pouvant aller à tout tissage.

Pour les voir fonctionner, et faire toute espèce de commande, s'adresser au domicile de l'inventeur, Buffard et C^e, rue St-Polycarpe, 6, au 4^{me}. — Même adresse pour toute correspondance. On ne reçoit que les lettres affranchies.



M. BARIL
Tient un Dépôt
DES SOIES DE NIMES,
FIL ET COTON POUR REMISSES,
et se charge de les faire confectionner.
IL TIENT AUSSI UN ASSORTIMENT DE FILS POUR MAILLONS.
A LYON,
rue Vieille-Monnaie, n. 37, au 4^{me}, à l'angle
de la Croix-Paquet.

M. SIMOND-CHAMPAVÈRE, rue Dumenge, 6, à la Croix-Rousse, a l'honneur de prévenir MM. les chefs d'atelier, qu'ils trouveront chez lui un ASSORTIMENT DE PEIGNES neufs de sa fabrique, dans toutes les réductions et largeurs, d'une qualité supérieure et à un prix très-modéré.

Reparations sur les métiers.

DUFOUR FILS tient un dépôt des soies de Nimes, fils et cotons supérieurs pour corps et remises ; se charge aussi de leur confection, à des prix modérés, Grande-Côte, 28, passage de la petite rue du Commerce, 6, à la petite barrière (allée de M. Dufresne, peignier).

— DUFRESNES, fabricant de peignes en tous genres, tient un assortiment de dix mille peignes, achète, vend, fait des échanges et expédie pour la France et l'étranger, Petite rue du Commerce, 6, à Lyon, (allée de M. Dufour, marchand de soies de Nimes.)

M. Masson, marchand cordier, Grande-Côte, n. 62, à Lyon, confectionne et vend toutes sortes de Cordes pour la Fabrique, Arcades, Collets à crochet, Cordes pour lissage et autres articles.